

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Flamanville-EPR-qualification-materiels>

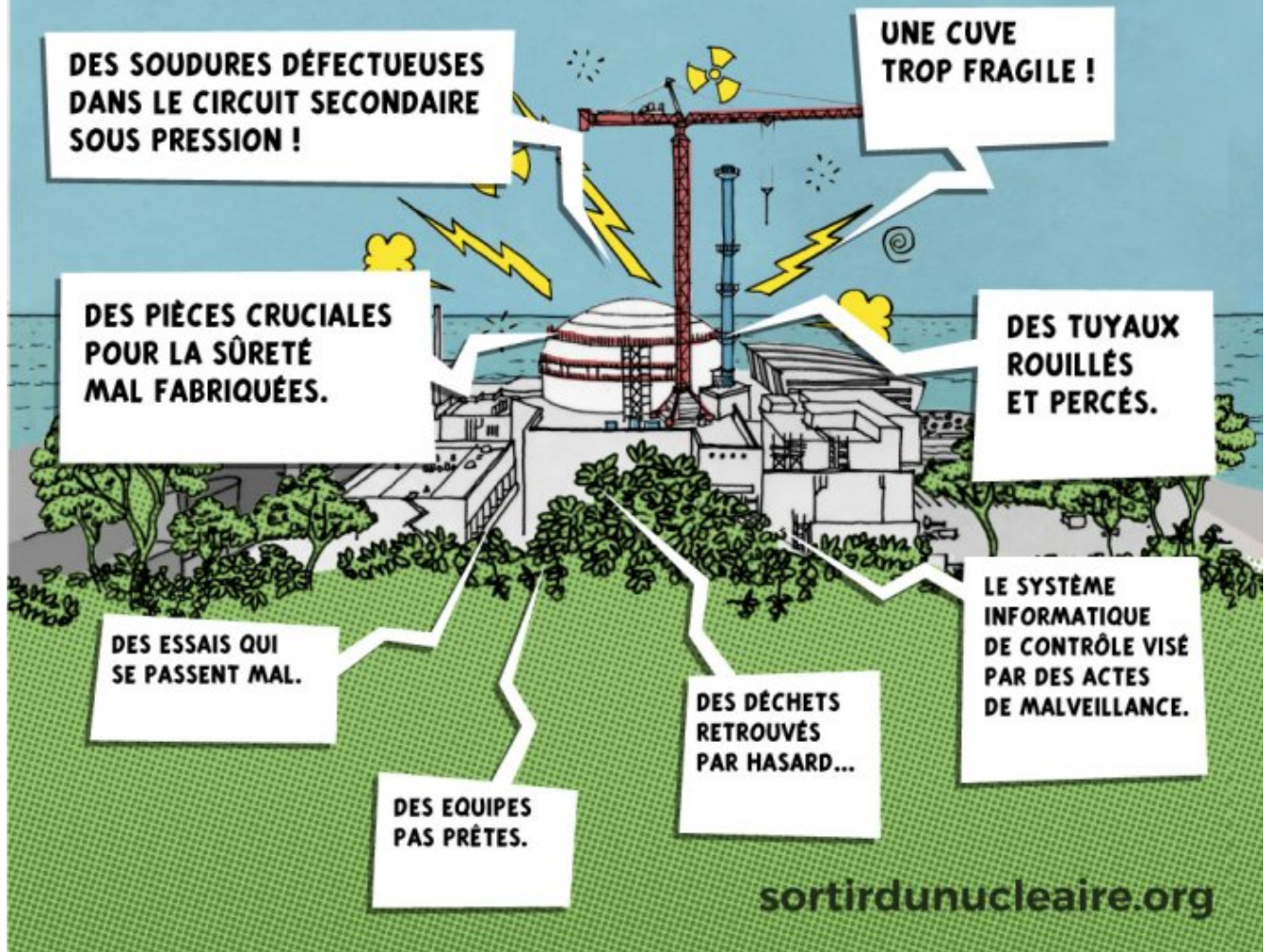
Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **De nouvelles pièces destinées à l'EPR abusivement déclarées conformes !**

24 juillet 2019

De nouvelles pièces destinées à l'EPR abusivement déclarées conformes !

Manque de rigueur et de traçabilité, points de vigilance écartés sans justification, matériels déclarés bons pour le service sans tenir compte des réserves : le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France ont porté plainte contre EDF.

L'EPR: DES DÉFAUTS ET INCOMPÉTENCES EN PAGAILLE !



Un grave problème de traçabilité et de rigueur dans la qualification des matériels destinés à l'EPR

Les pièces fabriquées pour l'EPR de Flamanville sont censées répondre à un processus de qualification clairement défini, afin de démontrer leur aptitude à fonctionner dans toutes les conditions dans lesquelles elles seront utilisées. Ce processus repose sur des études et essais, et doit - en théorie... - faire l'objet d'une documentation et d'une traçabilité rigoureuses...

Or, lors d'une inspection menée en octobre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire a constaté que ce principe était loin d'être respecté. [Une deuxième inspection](#), en décembre 2018, a confirmé que ses recommandations restaient lettre morte. Les réserves émises pour certaines pièces étaient levées par EDF sans justification, et rien ne permettait de s'assurer que tous les problèmes aient été identifiés, analysés et traités.

En conséquence, de nombreux matériels avaient été déclarés bons pour le service (« Bon pour exécution sans réserve ») alors que cela n'aurait pas dû être le cas : des pompes sur

lesquelles des essais étaient encore requis, des pièces de robinets non opérables dans certaines conditions accidentelles, des matériels nécessitant encore des adaptations pour résister à un séisme...

Ces aberrations ont conduit l'ASN, le 25 février 2019, à mettre en demeure EDF de respecter les obligations de la traçabilité pour la qualification des matériels de l'EPR.

Une plainte pour alerter sur un manque de rigueur systémique aux conséquences dangereuses

Ces problèmes viennent s'ajouter aux nombreux autres défauts déjà identifiés concernant ce réacteur, pourtant présenté comme le plus sûr du monde. Ce phénomène de problèmes non repérés, ou minimisés par EDF ou ses sous-traitants afin de pouvoir déclarer les pièces conformes, résonne désormais comme un refrain qui revient sans cesse, qu'il s'agisse des soudures ou de la cuve... Il laisse craindre l'existence d'innombrables autres irrégularités sur des équipements faisant l'objet d'un contrôle moins strict. À tous les niveaux, l'EPR est truffé de défauts qui, cumulés, pourraient réserver de très mauvaises surprises si ce réacteur démarrait un jour.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" et Greenpeace France ont donc déposé plainte le 24 juillet 2019 contre EDF. Au-delà de la condamnation pénale, nos associations souhaitent alerter sur le problème systémique révélé par cette affaire.

Téléchargez notre plainte

